

# BWIS

— Brussels' World Simulation —



## POSITION PAPER

### Vadémécum

Novembre 2021

1

En partenariat avec :



# POSITION PAPER

**C**haque étudiant·e inscrit·e au *Brussels' World Simulation* doit déposer le *Position paper* au plus tard le 22 novembre 2021 avant 16h (délai de rigueur) sur la plateforme BWS. Le dépôt se fait sur la page dédiée à votre rôle (qui peut être collectif).

2

Les rôles « Commission » et « Service juridique de l'UE » ne sont pas tenus de rédiger ni déposer de *Position paper*. Ils rédigent et publient la proposition de directive de la Commission européenne.

De même pour les rôles « Médias » dont l'activité consiste à couvrir le déroulement des négociations.

# L'ESSENTIEL

**L**a rédaction du *position paper* (PP) – appelé aussi « fiche de position » – est le deuxième exercice demandé aux étudiantes et étudiants inscrits au *serious game* BWS. Ce document sera le support principal de la négociation. Rédigé par chaque négociateur, il permet d'exprimer de façon très explicite et synthétique (3 pages max.) sa prise de position sur le dossier en cours de discussion.

Ce document présente impérativement les éléments suivants :

- l'organisation ou l'institution portant le document
- la position générale de l'institution ou de l'organisation du négociateur par rapport au projet de législation en discussion (reprise de la pré-position)
- les demandes précises de l'institution ou de l'organisation compte tenu de la proposition de directive publiée
- les éléments précis d'argumentation à l'appui de cette position

3

L'évaluation de la note du *PP* entre pour **30%** dans l'évaluation globale de chaque « joueur » (voir *Guide du jeu*)

**Le *PP* est rédigé pour chaque rôle (l'exercice peut donc être collectif dans le cas où un rôle est assumé par un binôme ou un trinôme de « joueurs »)**

La rédaction du *PP* devra se conformer aux consignes détaillées ci-dessous.

**L'évaluation du *PP* entre pour 30% dans l'évaluation globale de chaque « joueur ».**

<p>NB / Amendements soutenus / Amendements proposés Concernant les acteurs législatifs, prévoir de publier une actualisation du <i>PP</i> le 8 décembre qui comportera les amendements proposés et/ou soutenus. Propositions d'amendements auxquelles la Commission pourra répondre avant l'ouverture des plénières.</p>
--

# L'OBJECTIF

**P**our préparer au mieux l'exercice du *PP*, il convient de maîtriser les différentes dimensions du dossier qui fait l'objet de la négociation : objectifs de la proposition ; instruments et cadre juridiques (sans oublier la législation connexe) ; enjeux économiques, sociaux et environnementaux ; rapports de forces politiques au niveau européen, dans les États membres et, le cas échéant, avec des États tiers ; positions des autres participants (supposées ou déjà connues, influentes ou non dans le processus de discussion).

Une attention particulière sera portée :

- à la « présentation de soi » des organisations et à leur articulation avec la thématique
- au choix des arguments et la mobilisation de ressources pour convaincre (données chiffrées, exemples précis, rappels d'actions antérieures...)
- à l'adéquation entre la demande formulée et le rôle qui est le vôtre dans le processus
- à la clarté de la mise en page et à la mise en forme du *PP* (paragraphe, encadrés, caractères gras...)

4

Dans le cas des délégations composées par plusieurs membres (Commissions du Parlement, unions de représentants d'intérêt...), la conception du *PP* implique naturellement un travail préalable de concertation.

# CONSIGNES DE RÉDACTION

## *Les 3 parties du PP*

### **1/ Présentation de l'organisation**

Il s'agit de présenter l'organisation représentée et d'insister sur tous les éléments qui peuvent la valoriser par rapport à l'espace des autres organisations (joueurs) et qui donnent de l'importance à sa position (ancienneté, ampleur de la représentation, membres, actions passées, relations privilégiées avec X, etc.).

Ensuite, il s'agit d'affirmer, d'une part, la légitimité et/ou la compétence à intervenir dans la négociation et, d'autre part, l'implication de son institution (pays, organisation, groupe politique, etc.) dans le domaine d'action publique dans lequel s'inscrit le dossier en discussion. Ce faisant, sont démontrées la cohérence et la pertinence de la propre position à suivre.

### **2/ Exposé de la position sur le dossier**

Dans cette partie centrale, le PP expose de façon très explicite la position sur le dossier mis en débat. Il s'agit d'arrêter et justifier la ligne de son rôle (pays, organisation, groupe politique, etc.) sur le projet précis de la négociation. Cette ligne est fondée sur des arguments politiques, juridiques, moraux, sociétaux, économiques, etc. Elle est affirmée en réfutant, le cas échéant, des arguments adverses et en rappelant les soutiens ou partenaires dont on bénéficie.

Il est habituel de mettre en évidence les effets (l'impact) de la législation proposée en soulignant les opportunités ou au contraire les menaces (perte d'emplois, de recettes fiscales, de traditions industrielles ou artisanales, etc.) et, bien sûr, les spécificités de sa situation au regard du dossier (registre des chiffres mais aussi appel aux émotions).

### **3/ Recommandations et/ou demandes**

Cette partie est plus directement en lien avec la proposition de directive désormais connue. Elle se centre sur quelques enjeux (pas tous, les plus importants pour le rôle joué) pour lesquels des modifications sont demandées. L'argumentaire est là aussi important et prend en compte l'état du jeu.

On termine en reprenant les arguments forts de la position en insistant sur la validité des arguments mis en avant, au-delà des intérêts de sa seule institution (pays, organisation, groupe politique, etc.). On peut évoquer ici « l'intérêt supérieur de l'Europe », « l'intérêt des peuples »...

NB /

Le document peut renvoyer vers d'autres « sources », appuyant et légitimant la position. Des liens hypertexte sont autorisés. Vérifiez bien qu'ils fonctionnent si vous les utilisez.

Les parties ne sont pas numérotées. Elles doivent avoir des titres précis et évocateurs pour éviter les titres « omnibus » (« Introduction », « Position », etc.), gagner de la place sur la page et faire gagner du temps au lecteur.

### ***Conventions typographiques et mise en pages***

Le PP doit comporter en filigrane sur chaque page le logo du BWS (voir modèle fourni). Aucun PP ne doit se retrouver en dehors de la plateforme du jeu (mails, groupes Facebook, Twitter, etc. autre que

BWS' Tweet et la plateforme), pour éviter les problèmes liés à l'utilisation non autorisée de logos ou marques.

La taille du PP étant de 3 pages, il est attendu des joueurs qu'ils usent de toutes les subtilités possibles pour faire tenir tout ce qu'ils ont à dire dans les 3 pages (taille de police, encadrés, extraits de documents, liens, titres, colonnes, mise en forme, mise en page, couleurs...).

Le PP ne peut être le simple copier-coller d'un seul document existant. Il faut impérativement mettre entre guillemets et sourcer (référence en note de bas de page) les extraits de documents existants que vous reprenez.

Sur ce point, la rédaction du *PP* doit impérativement respecter la Charte anti-plagiat de Sciences Po Aix

Voir : <https://www.sciencespo-aix.fr/wp-content/uploads/2017/04/Charte-anti-plagiat.pdf>

Attention : Les étudiantes et étudiants dont des enseignements du premier semestre sont évalués à travers le *serious game* doivent garder à l'esprit que le *position paper* servira de base à la validation de ces enseignements. Soyez donc attentifs aux attendus fixés par vos enseignant-e-s et qui doivent être rapportés au sujet de la note d'analyse.

- Pour le module de « **Spécialisation européenne** » **M1 PEAcT (J. Bailly)** : Connaissance et maîtrise des procédures décisionnelles ; Capacité d'appréciation stratégique différenciée par acteur et/ou institution ; Connaissance et compréhension de l'actualité politique européenne ; Élaboration d'une argumentation technique et politique convaincante; Intégration du PP dans une stratégie de négociation ou d'influence globale.
- Pour le cours « **Science politique de l'Union européenne** » **M1 PEAcT (Ph. Aldrin)** : Compréhension du fonctionnement concret du processus décisionnel européen ; Cartographie analytique des acteurs (institutionnels et non institutionnels) impliqués dans les négociations européennes ; Multiplicité des éléments de contexte (politique, sociétal, économique, international...) du secteur de l'économie et de la société numériques.
- Pour le cours « **Advocacy : ONG, société civile et mobilisations morales** » **M2 Europe (D. Yankaya)** : Cartographie des acteurs non institutionnels (rôles, positions, ressources, influence) ; Implication dans les groupes de travail des institutions (notamment ceux de la Commission européenne et du Parlement).
- Pour la **Clinique en droit de l'UE FDSP (N. Rubio)** : Cadres et enjeux juridiques du droit de l'UE dans le domaine choisie pour la note d'analyse ; Repérage des fondements juridiques de l'UE ; Compréhension des grands principes des politiques et du droit matériel de l'UE ; Terminologie spécifique du droit européen

■